

# Comment le Département des Prisons de Philadelphie réagit au COVID-19

Le 30 mars 2020 | Sarah Reyes | [Département des Prisons de Philadelphie](#)



*Ce billet a été écrit par Blanche Carney, Commissaire, Département des Prisons de Philadelphie (PDP)*

La santé et le bien-être de notre personnel, de nos collègues et des détenus est notre priorité absolue. Nous continuons de suivre de près les mises à jour concernant le COVID-19, provenant des CDC (Centres de contrôle des maladies) et du PDPH (Ministère de la santé publique de Philadelphie).

Dans le but d'être proactif dans la protection du bien-être de tous au PDP, nous mettrons en place des mesures de dépistage systématique des symptômes pour le COVID-19, au point d'entrée, dans chaque établissement.

- Chaque employé/fournisseur/avocat/etc. ("Les Employés") seront contrôlés chaque fois qu'il/elle entre dans un établissement du Département des Prisons de Philadelphie.
- Le dépistage portera sur les symptômes importants du COVID-19.
- Le personnel de contrôle sera disponible dans chaque établissement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Lorsqu'ils entrent dans un établissement du PDP, les employés seront invités à dire à ce personnel médical s'ils ont de la fièvre, de la toux sèche ou un essoufflement.
- Le personnel médical vérifiera également la température de chaque employé à l'aide d'un thermomètre infrarouge pour l'artère temporale, portatif — souvent vendu sous le nom de "thermomètres frontaux". Aucun contact physique n'est nécessaire pour vérifier les températures.
- L'équipement de protection individuelle est remis au personnel.

Les employés qui présentent des symptômes ou de la fièvre seront invités à retourner à la maison pendant quatorze jours et à contacter leur prestataire de soins primaires.

Les visiteurs officiels (avocats) ne seront pas autorisés à entrer et le PDP avisera le Défenseur en chef de prendre les mesures appropriées.

Le PDP a promulgué notre protocole et continuera de travailler avec le Ministère de la santé publique de Philadelphie sur toutes les questions liées au COVID-19. À ce titre, nous nous assurons que notre protocole d'évaluation des symptômes de la population et de thermographie de tous les employés se poursuit. Le dépistage sera effectué pour évaluer tout membre du personnel ou détenu qui se trouvait à moins de 6 pieds de la personne positive pendant plus de 10 minutes, conformément aux lignes directrices des CDC. Le membre du personnel infecté par le virus restera en isolement, jusqu'à ce que les symptômes disparaissent, et toutes les autres personnes qui ont été exposées, conformément aux directives des CDC, s'auto-mettront en quarantaine pendant 14 jours après la dernière exposition.

Pour des raisons de protection de la vie privée dans le cadre de L'HIPPA, le ministère de la santé publique ne divulgue pas de renseignements sur les personnes à Philadelphie qui ont été testés positif, peu importe leur statut ou leur emplacement. Cela s'applique également à toute personne faisant l'objet d'une enquête pour COVID-19.

Pour les cas confirmés au Département des Prisons de Philadelphie, nous traiterons correctement toutes les personnes potentiellement exposées, comme nous le faisons dans toute autre situation. Veuillez consulter la liste de questions et réponses ci-jointe, pour plus de détails sur les procédures que nous avons maintenant mises en place, compte tenu de la crise sanitaire.

**→ Découvrez comment le Département des Prisons de Philadelphie réagit au COVID-19.**